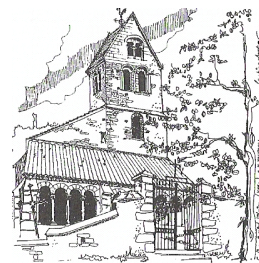




Commune de **SAINT-THIERRY**

Flash Info



Bulletin d'information de la Commune de Saint Thierry

N° 31 - Avril 2017

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Depuis le 28 mars 2017, la Mairie n'est plus habilitée à délivrer la carte nationale d'identité. Pour trouver les Mairies habilitées les plus proches, veuillez consulter le site de la prefecture :

<http://www.marne.gouv.fr/Demarches-administratives/Papiers-Citoyennete/Carte-nationale-d-identite>



SKATE PARC

La commune a rénové son skate-parc pour le Bonheur des plus petits. Pour le bien-être et l'hygiène de tous, pensez à ramasser vos **papiers, bouteilles etc...**

Les déjections canines sont interdites!!

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

Pour toutes informations sur la construction du Grand Reims, comptez sur le rendu de séance, vidéo, consultez le site www.grandreims.fr

Le prochain conseil communautaire est prévu le 29 juin 2017, la séance est publique.

DECHETS VERTS

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Vous pouvez également en faire un compost individuel.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

📅 Calendrier 📅

Dimanche 9 avril 2017

Bourse aux fèves 9h-17h au centre culturel - entrée gratuite

Lundi 17 avril 2017

Chasse aux œufs
RDV 10h au centre culturel

Dimanche 23 avril 2017

1^{er} tour - élections présidentielles
Bureau ouvert de 8h à 19h

Samedi 6 mai 2017

Cérémonie commémorative du 8 mai
RDV 19h place de la Mairie.

Dimanche 7 mai 2017

2^{ème} tour - élections présidentielles
Bureau ouvert de 8h à 19h

Lundi 8 mai 2017

BROCANTE

Fleurissement

Le fleurissement du village va reprendre prochainement.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, même ponctuellement, pour cela, contacter la Mairie.

